

REGAIN POSSIBLE DE SOLLICITATION EN MARS

Ne signez pas sous pression.

Il y a eu beaucoup de vente par sollicitation (téléphone, porte à porte, Facebook) depuis septembre dans la région. Avec la fin du crédit d'impôt Rénovert le 31 mars 2019, l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF Estrie) s'attend à un regain de sollicitation et à encore plus de vente sous pression.

Saviez-vous que pour avoir 2 500 \$ de subvention Rénovert, il faut en dépenser 15 000 \$. (plus les intérêts, souvent sur 10 ans).

Assurez-vous que les travaux sont vraiment nécessaires et conviennent à votre budget.

Bien que le crédit d'impôt Rénovert se termine bientôt, ne signez pas sous pression. Faites faire des soumissions par des entrepreneurs ou commerçants de la région, comparez les prix.

Attention aux publicités sur Facebook

Plusieurs publicités sur Facebook annoncent une inspection de grenier gratuite, une subvention ou un concours.

Une fois inscrit, on reçoit la visite d'une entreprise. L'inspecteur indique souvent que des travaux sont nécessaires et met de la pression pour que le contrat soit signé le jour même. Dans les cas vus à l'ACEF, les prix étaient élevés. Un exemple : 7 000 \$ pour refaire l'isolation + 5 000 \$ pour un appareil de climatisation ou thermopompe, total avec taxes 14 000 \$. Avec les frais de financement sur 10 ans, l'obligation totale approchait 20 000 \$.

Vous pourriez probablement isoler un grenier pour moins cher! (cas vécus: 800 \$ à 2 000\$)

Pour signaler de la sollicitation dans votre secteur ou pour toute question si vous avez signé et le regrettez, communiquez avec l'ACEF Estrie au 819 563-8144. Consultez aussi notre dépliant d'information au www.acefestrie.ca

Le crédit d'impôt Rénovert, c'est quoi?

- Remboursement de 20 % du montant excédent 2 500 \$ sur les travaux admissibles.
- Le contrat doit être signé avant le 31 mars et les travaux réalisés et payés avant le 1^{er} janvier 2020.